

Règlement du Concours

« MAISONS FLEURIES 2023 »

La Ville de Trélissac, en partenariat avec L'EREA Joël Jeannot et Jardiland, organise le concours « Maisons Fleuries ».

Article 1 - Objectif du concours

Reconnaitre et valoriser les habitants qui prennent part au fleurissement et la mise en valeur de ville en prenant soin de l'environnement. Ils contribuent à l'amélioration du cadre de vie de la ville.

Article 2 - Les conditions pour concourir sont les suivantes :

Peuvent participer à ce concours les particuliers résidant dans la commune de Trélissac (Maisons individuelles, appartements, immeubles collectifs). Les réalisations doivent être visibles de la voie publique.

Article 2 - Inscriptions :

Aucun droit d'inscription n'est demandé.

Les personnes désireuses de participer à ce concours peuvent s'inscrire :

- En envoyant la fiche d'inscription à la mairie de Trélissac avant le 28 avril 2023 (*Place Napoléon Magne, B.P. 8, 24 751 TRELISSAC Cedex*).
- En déposant la fiche d'inscription à l'accueil de la mairie ou de la mairie annexe des Maurilloux (92 avenue Michel Grandou).

L'inscription au concours des Maisons Fleuries entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du règlement joint à la fiche d'inscription ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 3 – Composition du jury :

Le jury est composé au minimum d'un élu de la ville et d'employés municipaux,

accompagnés éventuellement par les partenaires de l'opération.

Le jury effectuera deux passages, mi-mai et première semaine de juillet.

Article 5 - Critères de sélection

Le jury apprécie en fonction des critères de la grille de notation ci-après.

1 - Qualité du fleurissement en tenant compte de l'esthétisme, de l'originalité et de la qualité de réalisation.

2 – Prise en compte des critères de développement durable écologique (diversité et choix des plantes, aménagement pour étendre la biodiversité, pour réduire la consommation d'eau, compostage Paillage...) Ces renseignements pourront être apportés en remplissant une fiche des pratiques à renseigner.

Article 6 - Palmarès

Le palmarès est doté de bons d'achat de la mairie de Trélissac et de Jardiland, ainsi que de récompenses offertes par l'EREA.

Les participants se retrouveront au cours de la cérémonie officielle de remise des prix du concours, organisée par la Ville de Trélissac et ses partenaires, courant octobre.

Article 7 – Droit à l'image

Par l'inscription au concours et selon le règlement les candidats autorisent la ville de Trélissac à utiliser et publier les photos des espaces faisant l'objet du concours ainsi que celles des candidats et lauréats prises lors des animations et événements liés au concours. Les candidats ne pourront en aucun cas demander de contreparties de l'utilisation des photos.

Article 8 : Disposition diverses

La Ville de Trélissac se réserve le droit d'annuler le concours en cas de force majeure et de modifier le présent règlement ; toute modification a un effet immédiat.



Critères de notation

<i>Critères</i>	
Qualité du fleurissement (vue d'ensemble)	
Effet visuel d'ensemble	/ 10
Répartition arbres / arbustes / fleurs	/ 10
Esprit de créativité et d'originalité	/ 10
Prise compte du Développement Durable	
Choix des végétaux, utilisation de plantes vivaces peu consommatrices en eau.	/ 10
Recherche de mouvements, utilisation de plantes de différentes hauteurs (feuillage, fleuries, potagères, grimpantes, retombantes)	/ 10
Intégration des principes de développement durable (plantations en pleine terre, emploi de variétés peu gourmandes en eau, utilisation de paillage naturel, récupérateur d'eau, composteur, nichoir)	/ 20

Total / 70



Renseignements sur le concours 05 53 02 76 75 / Mairie de Trémissac Espaces Verts

Questionnaire sur les pratiques

Il a vocation à aider le jury dans la notation concernant les critères de développement durable et également à sensibiliser aux éco gestes dans les jardins.

Plusieurs réponses sont possibles par question

Quels types de végétaux utilisez-vous ?

- Des plantes pérennes
- Des plantes annuelles Autres (précisez ci-dessous)

Comment vous procurez vous vos plantes ?

- Achat
- Troc/échange
- Division
- Semis
- Autres (précisez ci-dessous)

Pour favoriser le développement des végétaux, mettez-vous en place des techniques pour enrichir votre sol ou votre support de plantation ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

- Terreau enrichi
- Engrais acheté dans le commerce
- Compost
- Autres (précisez ci-dessous)

Arrosage

Quelles techniques utilisez-vous pour l'arrosage ?

- Arrosage automatique (goutte à goutte, asperseurs...)
- Arrosage manuel (arrosoir, tuyau)

Provenance

- Eau provenant du réseau d'eau de ville
- Eau issue d'un récupérateur d'eau de pluie
- Eau issue d'un puits privé

Fréquence*

- Tous les jours
- Une fois par semaine
- Plusieurs fois par semaine
- En fonction des besoins

Lutter contre les herbes spontanées

Mettez-vous des techniques en place pour lutter contre les herbes spontanées ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

- Désherbage manuel
- Désherbage mécanique Paillages Plantes couvre-sol
- Autres (précisez ci-dessous)

Mettez-vous des actions en place pour favoriser la biodiversité ?

- Utilisation de plantes mellifères
- Utilisation de plantes auxiliaires
- Niches écologiques,
- Hôtels à insectes
- Taille douce des arbustes
- Tonte différenciée
- Semis de prairie fleurie
- Mise en place de ruches
- Utilisation de produits respectueux de l'environnement
- Autres (précisez ci-dessous)

De quelle manière gérez-vous vos déchets verts ?

- Compost
- Broyage pour paillage
- Déchetterie
- Autres (précisez ci-dessous)

Ravageurs ou maladies

Rencontrez-vous des problématiques relatives à la présence de ravageurs ou de maladies ?

- Oui
- Non

Si oui, quelles sont vos méthodes de lutte ?

- Produits de traitement biologiques
- Utilisation d'insectes auxiliaires
- Changement de végétaux
- Autres (précisez ci-dessous)

Quel est l'esprit de votre jardin ou balcon ?

- Naturel
- Structuré
- Olfactif
- Coloré
- Gourmand
- Autres (précisez ci-dessous)

Souhaitez-vous apporter des informations complémentaires concernant vos pratiques en matière de fleurissement ?

